

Montréal, le 30 août 2013

Madame Manon Barbe  
Mairesse de LaSalle  
Arrondissement de LaSalle  
55, avenue Dupras  
Montréal (Québec) H8R 4A8

**Objet : Lieu d'enfouissement Cintec**

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre lettre datée du 14 août 2013 concernant les préoccupations d'un citoyen demeurant l'arrondissement LaSalle.

Effectivement, au cours des années 1980, plusieurs travaux de caractérisation et de réhabilitation des terrains associés à l'ancienne usine LaSalle Coke et à l'ancien dépotoir de LaSalle ont été réalisés. Cet énorme chantier de réhabilitation avait débuté par une ordonnance adressée à une entreprise dans le but de faire respecter « *le droit des citoyens de Ville LaSalle à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent* ». Ce projet de réhabilitation a été précurseur à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Lors des travaux effectués pour réhabiliter ces terrains, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a autorisé tous les travaux d'excavation, le traitement des eaux contaminées et la construction des cellules en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. C'est dans ce contexte que la cellule d'enfouissement LaSalle a été aménagée. Cette cellule a été fermée en 1990. La même année, le MDDEFP autorisait l'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement de sols contaminés à Cintec Environnement inc. (CEI) sur un terrain adjacent à la cellule LaSalle fermée.

...2

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : [helene.proteau@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:helene.proteau@mddefp.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddefp.gouv.qc.ca](http://www.mddefp.gouv.qc.ca)

La cellule CEI inclut aujourd'hui la cellule LaSalle et la cellule autorisée en 1990. La cellule LaSalle est toujours fermée et fait partie de la cellule CEI.

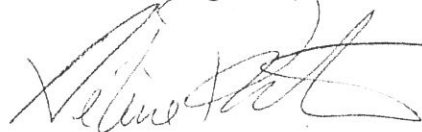
L'ensemble de la cellule de CEI est visé par le *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC) entré en vigueur en 2001. L'exploitant doit se conformer aux exigences applicables, plus spécifiquement à la section III du RESC intitulée « Exploitation ». Des inspections sont effectuées par le Centre de Contrôle environnemental du Québec à ce lieu. Selon notre registre, aucun manquement n'a été acheminé à Cintec Environnement inc. au cours des cinq dernières années.

Lors de la cessation des opérations d'enfouissement de la cellule active, prévue au cours des mois à venir, CEI devra alors fermer la cellule conformément à la section V du RESC intitulé « *Recouvrement final et fermeture* ». Après la fermeture de la cellule, CEI devra se conformer aux exigences prévues à la section VI du RESC intitulé « *Période postfermeture* ».

En ce qui concerne les rejets à l'atmosphère et les rejets d'eaux usées à l'égout, nous vous invitons à communiquer avec la division Contrôle des rejets industriels de la Ville de Montréal, chargée de l'application du *Règlement 90* et du *Règlement 2008-47* de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Recevez, Madame, mes meilleures salutations.

La directrice régionale,



Hélène Proteau

HP/gg